



LA LETTRE DU DEPUTE

ÉTÉ 2011

Editorial de Jean Gaubert

La semaine dernière, les enjeux de notre politique de défense ont été au cœur de l'actualité. Je fais abstraction, quand je dis cela, de la polémique malvenue autour des propos d'Eva Joly et de la réaction condamnable du Premier ministre. Dans un premier temps, je souhaite rendre hommage aux 7 soldats, morts en Afghanistan. La situation du pays a profondément changé et je regrette que la France ait attendu que le Président Obama se prononce pour faire connaître enfin sa doctrine et sa décision.

Par ailleurs, concernant l'intervention Française en Libye, nous estimons que si aujourd'hui nous mettions fin aux opérations, nous enverrions le signal au colonel Kadhafi qu'il peut reprendre le chemin de Benghazi et s'engager à nouveau dans ses massacres. C'est pourquoi nous avons voté pour la prolongation. Nous avons rappelé, par la même occasion, notre soutien aux opposants au régime Syrien ainsi que la nécessité pour la Communauté internationale d'agir avec la plus grande fermeté pour protéger le peuple du régime de Bachar Al Assad.

Ce vote, le dernier de la session 2010-2011 à l'Assemblée Nationale, est à l'image de cette dernière année parlementaire. En septembre dernier, rien ne laissait présager que nous assisterions à une succession de révolutions, que des Gouvernements seraient renversés en quelques semaines et que d'autres continueraient à se battre pour la liberté malgré des répressions brutales et meurtrières. Nous ne pouvions envisager que nous nous engagerions, sous mandat de l'ONU, en Côte d'Ivoire et en Libye. Durant cette année, nous avons vu le monde changer.

Personne ne pouvait prévoir une telle redistribution des cartes en si peu de temps, alors qu'en cette rentrée 2010 nous étions encore sous le choc des provocations estivales du Président Sarkozy qui, non content d'avoir assimilé immigration et délinquance lors du fameux discours de Grenoble, a fini par stigmatiser aussi la communauté Rom... tout en s'offusquant des critiques de Mme Viviane Redding, Commissaire Européenne à la Justice et aux droits fondamentaux.

Entamée sur les chapeaux de roues avec la réforme des retraites passée en force au mépris des mobilisations "record" contre ce texte profondément injuste, qui ont rythmé l'automne 2010, cette session a été particulièrement dense. Entre le plan d'austérité, la réforme de la fiscalité, le débat sur l'identité nationale, le programme du Gouvernement était déjà bien chargé ! Il a été quelque peu bousculé par l'affaire Bettencourt ou encore les répercussions du printemps arabe, mais la majorité présidentielle a réussi à faire passer son lot de "réformes". Rien ne nous a été épargné : tentative ratée de rendre possible la déchéance de nationalité, débat sur la laïcité, polémiques sur l'assistanat, sans compter le débat surréaliste sur la burqa, etc. Le cru 2010-2011 en matière de reculs sociaux et de rupture du lien social est parmi les meilleurs pour une droite libérale, faisant de l'œil à l'électorat d'extrême droite à l'approche de 2012 !

Ainsi, que ce soit au niveau national, européen et international, de nouveaux enjeux sont nés des bouleversements qu'a connus cette session parlementaire. Si aujourd'hui, nous savons que le dossier de la dépendance viendra s'ajouter aux débats sur le budget en cette rentrée 2011, de nombreux chantiers nous attendent. Nous devons, évidemment, être prêts à opposer notre vision à celle du Gouvernement sur les derniers textes de cette législature, mais surtout nous devront être prêt à porter une alternative progressiste, ancrée dans ce nouveau monde et ces nouveaux enjeux.

Jean Gaubert.

LES MOMENTS FORTS

Principaux textes examinés :

Journée réservée aux initiatives du groupe socialiste (9 juin) :

- Proposition de loi simplifiant le vote par procuration
 - Proposition de loi visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe
 - Proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire
 - Résolution relative à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières en Europe.
- ⇒ à part cette dernière résolution, tous les textes ont été rejetés par la majorité.

Textes adoptés :

- Résolution UMP sur l'attachement au respect des principes de laïcité, fondement du pacte républicain, et de liberté religieuse.
- ⇒ nous nous sommes opposés à ce texte qui faisait suite au débat condamnable de l'UMP sur la laïcité.
- Projet de loi relatif à la bioéthique.
- Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge
- Projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs
- Projet de loi de finances rectificative pour 2011.
- ⇒ il s'agit du texte par le biais duquel le ministre du Budget a fait passer la réforme de l'ISF.
- Projet de loi constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques.
- ⇒ il conviendra dès lors de la faire ratifier soit par référendum, soit par les Parlementaires réunis en Congrès à Versailles.
- Proposition de loi UMP modifiant certaines dispositions de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention en Libye.

L'actualité législative de Jean GAUBERT :

Député membre du Groupe Socialiste
Vice Président de la Commission des affaires économiques



Droits des consommateurs : des mesures décevantes au service d'une économie concurrentielle.

Le secrétaire d'Etat à la consommation, M. Lefebvre, a présenté le 1er juin au Conseil des ministres, un projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs.

Ce projet « fourre-tout » consiste en une addition de mesures ciblées relevant de domaines très variés, tels que les télécommunications, l'énergie, l'immobilier, la santé, le commerce électronique, ou la distribution alimentaire. A l'instar de nombreuses associations de consommateurs, je ne peux que regretter le manque d'ambition de ce texte, qui a pour principale illustration l'absence de création de l'action de groupe.

Grande absente de ce texte et pourtant promise par le Président Sarkozy en 2007, cette procédure - qui permettrait à des consommateurs de se regrouper et de faire valoir leurs droits collectivement - est constamment repoussée par le Gouvernement. M. Lefebvre avait lui-même, avant d'être nommé secrétaire d'Etat, déposé un amendement concernant les actions de groupe... C'en est surprenant de voir à quel point la fonction ministérielle peut changer un homme !

En définitive, ce texte comporte quelques apports intéressants touchant la vie quotidienne des consommateurs mais il n'apporte aucune réponse structurelle et cohérente à la question de la protection de ces derniers. Nous défendrons donc de nombreux amendements, sans lesquels ce texte ne sera qu'une loi d'affichage de plus qui viendra s'ajouter aux cinq, déjà votées depuis 2005, en matière de consommation. Examiné en commission des affaires économiques fin juillet, ce projet devrait figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale dès la rentrée.

Le bouclier fiscal est mort, vive l'allègement de l'ISF.

Tout en annonçant la fin du Bouclier fiscal, le Gouvernement vient de faire passer une réforme de l'Impôt sur la Fortune dont le résultat sera d'exonérer plus encore cette catégorie de contribuable de la solidarité nationale. Résultat : cette réforme, qui concerne 2% des contribuables, double le coût du bouclier fiscal pour les finances publiques (qui représentait une perte de 700 millions d'euros pour le budget de l'Etat)! Elle exclut 300 000 foyers de l'ISF, son barème est modifié dans ses tranches et ses taux, ce qui met fin à sa progressivité. De plus, elle représenterait, un gain de 300 millions d'euros pour les 1900 foyers disposant d'un patrimoine taxable de plus de 16,8 millions d'euros. Le ministre du Budget, M. Baroin, explique pourtant cet "aménagement" de l'ISF par la suppression du Bouclier Fiscal, dont la justification devenait de plus en plus laborieuse pour le Gouvernement. Mais si l'on considère que ce cadeau fiscal de 2 milliards d'euros représente 32 000 années de RSA, il va tout de même falloir qu'il songe à revoir son argumentation, ainsi que la conception que le Gouvernement se fait de l'assistanat !

Les parlementaires de la majorité en ont même profité pour glisser certains amendements aggravant encore ce texte... là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir ! Ils ont, par exemple, fait passer de 150 à 300 euros l'abattement par enfant à charge dont bénéficient les personnes assujetties à l'ISF. Cette mesure passera sûrement moins bien auprès de tous les parents non assujettis (c'est à dire, les ménages détenant un patrimoine net imposable inférieur à 1,3 millions d'euros - 800 000 euros avant la réforme) qui, eux, voient leurs aides fondre : baisse du montant des indemnités journalières du congé maternité, suspension de la rétroactivité de trois mois accordée jusqu'alors aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (APL), etc. . Malgré les 1000 amendements déposés par le groupe socialiste pour empêcher cet allègement de 2 milliards d'euros pour les plus riches, ce texte a finalement été adopté par la majorité lors du vote solennel du mardi 14 juin.

Justice des mineurs : une régression inacceptable.

Le projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs, annoncé un soir lors d'une émission télévisée, par le ministre de l'Intérieur, a été adopté par l'Assemblée Nationale, malgré l'opposition des parlementaires socialistes. Bien que le Conseil constitutionnel ait réaffirmé le 11 mars dernier que la spécificité de la justice des mineurs est une exigence constitutionnelle, le Gouvernement revient à la charge avec de nouvelles mesures tendant à aligner la justice pénale des mineurs sur celle des majeurs. Par ailleurs, les parlementaires ont dénoncé la défiance du Gouvernement envers les magistrats ainsi que sa compulsion législative consistant à empiler frénétiquement des lois contradictoires, au gré des oscillations de l'opinion publique, sans se préoccuper des conséquences sur le terrain. En quatre ans, cinq lois ont limité le pouvoir des juges, sans que la délinquance ait reculé dans notre pays. S'ajoute ici un sixième texte qui aura des effets dévastateurs sur la réinsertion des majeurs et la prévention de la délinquance des mineurs.

Malgré l'adoption de ce texte, les débats ont tout de même été l'occasion de mettre le Gouvernement face à ses contradictions et de rappeler la conception socialiste de la justice : une justice protégée et protectrice, indépendante et efficace.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter régulièrement le site de l'Assemblée Nationale ainsi que mon BLOG :
www.jeanguaubert.typepad.com